



Programme 2002

Projet n°08.33

Date limite de réception des réponses : 25 septembre 2002

Titre :

**Détermination du caractère radioactif d'un déchet :
Etat des réglementations et pratiques dans différents états membres
de la Communauté Européenne**

Objectifs :

Cette étude consiste en un état de l'art des procédures existantes en Europe en matière de détermination du caractère radioactif d'un déchet ; que ce soit sur le lieu de sa production ou sur le lieu de son traitement (entrée d'une décharge contrôlée par exemple).

Elle comprend la description du contexte technique et réglementaire dans lesquels s'inscrivent ces mesures.

Le principal intérêt de l'étude réside **dans la description des pratiques de terrain au regard de la réglementation**, ceci en vue de proposer des procédures optimisées pour le contrôle des déchets en France.

Contenu de l'étude/Programme de travail :

L'étude sera divisée en deux phases :

- une première phase sur l'état de la réglementation,
- une seconde phase sur les pratiques sur le terrain.

• **Phase 1 - Situation réglementaire**

La présentation des réglementations en vigueur dans chacun des pays étudiés précisera :

- les diverses catégories de sites où ce type de mesure et contrôle est effectué,
- le nature des matériaux contrôlés (déchets, sols pollués, matériaux contaminés,...) ;

- les modalités prévues par les divers textes pour le contrôle de ces différents matériaux, en particulier les méthodes et appareillages utilisés ainsi que **les procédures d'échantillonnage correspondantes** (pour un dépôt de déchets, pour un camion de déchets à l'entrée d'une décharge, pour une parcelle de terre contaminée, etc,...)
- les valeurs seuils fixées :
 - . pour considérer les matériaux comme « radioactif » (avec différents niveaux le cas échéant),
 - . pour déclencher divers types d'actions visant à « traiter » le problème,
- la répartition des responsabilités pour l'application de ces réglementations :
 - . les organismes fixant les valeurs seuils,
 - . les organismes effectuant les contrôles,
 - . les organismes intervenant en cas de non respect de la réglementation.

• **Phase 2 - Modes d'application sur le terrain**

L'analyse précisera :

- les modalités d'intervention des autorités chargées de contrôler le respect des réglementations ;
- **les pratiques des acteurs chargés de la gestion et de l'élimination des déchets** (modalités complémentaires à celles prévues par la réglementation). Les acteurs concernés sont
 - les industriels qui doivent contrôler le caractère non radioactif des déchets « classiques » qu'ils admettent dans leurs filières,
 - les industriels chargés de la gestion des déchets radioactifs,
 - ainsi que les organismes de contrôle chargés de veiller à l'application des réglementations.
- les méthodes et indicateurs utilisés par ces professionnels.

Durée de l'étude :

12 mois

Cadre budgétaire :

25 000 euros hors taxes

Date limite de dépôt des offres :

25 septembre 2002

Remarque :

Des variantes au cahier des charges peuvent être proposées sous réserve d'une argumentation et d'un respect du cadre budgétaire.